



BREXIT, ON FAIT LE POINT : CONSEILS - ANALYSES

Les conseillers du réseau Entreprise Europe Network et de la CCI vous accompagnent dans vos démarches préparatoires au Brexit.

RELATION ÉCONOMIQUE AVEC LE ROYAUME-UNI : LES ENJEUX POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

Dès janvier 2021 le BREXIT implique le retour d'une frontière avec des formalités. Mais il faut également anticiper les autres effets économiques possibles. Sans accord de libre-échange « zéro tarif-zéro quota », il y aura **introduction de droits de douane** : un risque sérieux pour les 30 000 exportateurs français vers le Royaume-Uni, puisque 43 % du total de nos exportations vers ce pays seraient impactées.

S'il y a accord, se posera la question du **respect des règles d'origine** pour bénéficier de l'exemption tarifaire pour ses exportations mais aussi, lorsqu'une entreprise française intègre des composants originaires d'outre-Manche, du maintien du bénéfice des accords de libre-échange avec d'autres régions du monde.

La pêche est un autre enjeu majeur, avec l'accès aux eaux territoriales britanniques : une bonne partie de la pêche française en dépend, avec des conséquences pour l'activité de toute la filière de nos régions côtières.

Il y a aussi les **conditions futures de concurrence** avec les entreprises britanniques, avec l'objectif affiché du Royaume-Uni de doper la compétitivité de ses entreprises au moyen d'aides d'Etat. C'est tout l'enjeu du point dur de la négociation portant sur les conditions de concurrence équitable entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, le fameux « Level playing field ».

Finalement, plusieurs scénarios sont encore possibles, mais quelle que soit l'issue de la négociation en cours, la fin de la période de transition (le 1er janvier 2021) apportera de grands changements et il revient aux entreprises concernées de s'y préparer.

LA CCI EST LÀ

Aux côtés des pouvoirs publics, le réseau des CCI est à votre service pour vous accompagner dans ces changements. Depuis 2019, les CCI organisent régulièrement des réunions et webinaires d'information, le plus souvent en partenariat avec les Douanes. [A découvrir ici](#)

À partir d'une analyse de vos besoins, elles peuvent aussi vous proposer un accompagnement personnalisé plus approfondi, en s'appuyant sur l'expertise des conseillers du réseau Enterprise Europe Network ([EEN France](#)) et des conseillers de [Bretagne Commerce International](#).

Au niveau national, CCI France coordonne le réseau de « Référénts Brexit CCI » (un conseiller par région) afin de relayer les informations et de mutualiser les initiatives et compétences, en lien avec la [Direction des Douanes](#) et [Business France](#).

Votre contact CCI Côtes d'Armor



Annie LE MASSON

Conseillère technique et formalités à l'international

[annie.le-masson\[@ \]cotesdarmor.cci.fr](mailto:annie.le-masson[@]cotesdarmor.cci.fr)

02 96 78 62 05

www.bretagnecommerceinternational.com

CCI Côtes d'Armor
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 62 00